

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.10.20- 02****ACTE : 1.4.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : MMES BOURCIER et MAZILLE, et MRS BAIADA et BADOC,
Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 13/10/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : SIGNATURE CONVENTION CAMPAGNE VIVANTE 2021**

La commune a reçu le 26 août 2021 Mme Camille AUBERTIN de l'association Campagne Vivante 82 pour étudier la possibilité de réaliser une haie champêtre de bord de route au lieu-dit Lolmet.

L'association a chiffré ce programme à 973 € TTC et propose de signer une convention pour déterminer les conditions dans lesquelles s'établira un partenariat entre les deux parties, autour d'une mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres.

Monsieur le Maire propose de signer le devis et la convention du programme de plantations dénommé « Plantem 2021- 2022 »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** : de lancer un programme de plantation à Lolmet.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer le devis et la convention « PLANTEM 2021-2022 »
- **DIT** : qu'un acompte de 30 % sera versé à la commande.
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING